Mutuelle des Scop & Scic

Agissons ensemble dans tous les moments de vie

CONTRAT INDIVIDUEL

2026

La Mutuelle des Scop et des Scic, votre atout santé !

La Mutuelle des Scop et des Scic est à vos côtés, portant les valeurs de partage et de solidarité en santé et prévoyance. Gérée par ses adhérents, la Mutuelle des Scop et des Scic vous garantit des services innovants et de qualité.
Être à votre écoute dans tous les moments de vie, c'est essentiel pour avancer.

Solidarité | **Coopératives** | **Services Innovation**

☑ Dans tous ses contrats des services inclus innovants !

Le **réseau optique et audio KALIXIA**, vous permettant de bénéficier de tarifs préférentiels (-30 à -40% de réduction) auprès de 19 000 professionnels de santé en optique, dentaire, audioprothèse et ostéopathie ;
Plus de démarches administratives ni d'avances de frais à faire, nous remboursons directement l'opticien ou l'audioprothésiste.

Conseil et informations juridiques et médicales, renforcés par des prestations de soutien en cas d'hospitalisation supérieure à 48h, d'immobilisation prévue ou imprévue ou de traitement anti-cancéreux. Parce qu'un accident ou une hospitalisation peut fortement perturber votre vie familiale, une **assistance à domicile** est incluse dans tous nos contrats !

☑ Des réponses simples et rapides pour toutes vos demandes !

Un **espace personnel** sur le site www.mutuelledesscop.fr , pour suivre vos remboursements, connaître l'adresse d'un professionnel de santé partenaire…et télécharger votre carte Adhérent à tout moment ; Enfin, Un service d'**alertes SMS** qui vous envoient toutes les infos sur les remboursements de soins en temps réel !

Vos garanties complémentaires Santé

Au choix, 4 niveaux de garanties Santé

Toutes nos garanties sont conformes au cahier des charges du **contrat responsable** et au « **100% Santé** ».

	Contrat Individuel Remboursement Total y compris régime obligatoire (RO) Version 01.01.2026	**INITIALE** **O29P26IN**	**CONFORT** **O29P26CO**	**SERENITE** **O29P26SE**	**QUIETUDE** **O29P26QU**
SOINS COURANTS	**HONORAIRES MEDICAUX** [2][3]				
	Consultations et visites généralistes				
	- Adhérent OPTAM	100%	170%	300%	450%
	- Non adhérent OPTAM	100%	150%	200%	200%
	Consultations et visites spécialistes				
	- Adhérent OPTAM	120%	200%	300%	450%
	- Non adhérent OPTAM	100%	180%	200%	200%
	Soins à l'étranger pris en charge par le RO	100%	100%	100%	100%
	Transport	100%	100%	200%	200%
	HONORAIRES PARAMEDICAUX [3]				
	Infirmiers	100%	150%	200%	250%
	Masseurs-kinésithérapeutes	100%	150%	200%	250%
	Orthophonistes, orthoptistes, pédicures-podologues	100%	150%	200%	250%
	Psychologue « dispositif MonPsy » *(8 séances / an)*	100%	100%	100%	100%
	ANALYSES ET EXAMENS DE LABORATOIRE [3]				
	Actes techniques médicaux et d'échographie				
	- Adhérent OPTAM	100%	150%	200%	300%
	- Non adhérent OPTAM	100%	130 %	180%	300%
	Actes d'imagerie, radiologie				
	- Adhérent OPTAM	100%	150 %	200%	300%
	- Non adhérent OPTAM	100%	130%	180%	200%
	Examens de laboratoire	100%	150%	200%	300%
	MATERIEL MEDICAL [6]				
	Prothèse non dentaire, appareillage, orthopédie	100%	200%	300%	350%
	MEDICAMENTS				
	Médicaments à vignette blanche, bleue, orange	100%	100%	100%	100%
	CURES THERMALES [6]				
	Honoraires, traitement thermal, hébergement, transport pris en charge par le RO	100%	100%	200%	200%
	Forfait cure thermale pris en charge par le RO	-	230€/an	450€/an	450€/an
PREVENTION	**PREVENTION ET MEDECINES DOUCES/ALTERNATIVES** [6]				
	Ensemble des actes de prévention décrits à l'article R.871-2 du Code de la Sécurité Sociale dans sa rédaction du 8 juin 2006				
	Ostéopathie*, étiopathie, chiropractie*, acupuncture, podologie*, pédicurie*, nutritionniste, psychologue* et diététicien* (* *n °ADELI ou RPPS obligatoire sur la facture)*	30€/ séance *(2 séances/an)*	40€/séance *(3 séances / an)*	50€/séance *(6 séances par an)*	60 € / séance *(6 séances par an)*
	Homéopathie et sevrage tabagique	50€/an	50€/an	75€/an	75€/an
	Forfait prévention : vaccin, contraceptifs prescrits non remboursé	-	75€/an	125€/an	125€/an
HOSPITALISATION	**HOPITALISATION** [2][3][6]				
	HONORAIRES				
	Honoraires médecins conventionnés				
	- Adhérent OPTAM	120%	200%	300%	450%
	- Non adhérent OPTAM	100%	180%	200%	200%
	Honoraires chirurgiens conventionnés				
	- Adhérent OPTAM	120%	200%	300%	450%
	- Non adhérent OPTAM	100%	180%	200%	200%
	FORFAIT JOURNALIER HOSPITALIER				
	Participation forfaitaire (décret du 19/06/06)	100% des frais réels	100% des frais réels	100% des frais réels	100% des frais réels
	Frais de séjour	100%	100%	200%	200%
	Forfait journalier hospitalier	100% des frais réels	100% des frais réels	100% des frais réels	100% des frais réels
	Chambre particulière	-	66€/jour *(Limité à 30 jours/an en psychiatrie)*	90€/jour *(Limité à 30 jours/an en psychiatrie)*	90€/jour *(Limité à 30 jours/an en psychiatrie)*
	Frais d'accompagnant *(enfant à charge de – de 12 ans)*	-	20€/jour	30€/jour	30€/jour
	Transport lié à l'hospitalisation	100%	100%	200%	200%
	MATERNITE [3] [4] [6]				
	Chambre particulière		66€/jour	90€/jour	90€/jour
	Participation pour frais dus à un accouchement ou à une adoption	-	150€	300€	450€

CONTRAT INDIVIDUEL

Remboursement Total y compris régime obligatoire (RO)
Version 01.01.2026

		INITIALE O29P26IN	CONFORT O29P26CO	SERENITE O29P26SE	QUIETUDE O29P26QU
OPTIQUE	**OPTIQUE** *(1 équipement tous les 2 ans – Pour les enfants (-16 ans) ou en cas de changement de vue : 1 équipement tous les ans)* *A partir de la date d'achat du dernier équipement*				
	EQUIPEMENT DE CLASSE A - 100% SANTE [7]				
	Equipement optique 100% SANTE (monture + verres)	Prise en charge intégrale	Prise en charge intégrale	Prise en charge intégrale	Prise en charge intégrale
	EQUIPEMENT DE CLASSE B [4][5][6]				
	Monture	50€	100€	100€	100€
	Verre simple	50€	100€	160€	160€
	Verre complexe	75€	160€	275€	275€
	Verre très complexe	125€	220€	350€	350€
	AUTRES FRAIS D'OPTIQUE *(FORFAIT COMPLEMENTAIRE ANNUEL)* [6]				
	Lentilles acceptées / refusées par le RO	100% + 80€/an	100% + 150€/an	100% + 250€/an	350€/an
	Opération de la vision	-	500€/œil	750€/œil	750€/œil
DENTAIRE	**DENTAIRE** *(Limité à X€/an/bénéficiaire : au-delà les remboursements seront à hauteur du ticket modérateur)*				
	SOINS ET PROTHESES 100% SANTE [7]				
	Panier « reste à charge nul »	Prise en charge intégrale	Prise en charge intégrale	Prise en charge intégrale	Prise en charge intégrale
	SOINS [3]				
	Consultations, soins dentaires [3]	125%	150%	200%	450%
	Inlay-onlay	125%	150%	300%	450%
	PROTHESES [6]				
	Prothèses et implants dentaires acceptés par le RO dont inlay-core	200%	320% *(Limité à 1000€/an/bénéficiaire)*	450% *(Limité à 1200€/an/bénéficiaire)*	500% *(Limité à 1800€/an/bénéficiaire)*
	Parodontologie, prothèses et implants dentaires non remboursés par le RO	125%	300€/acte *(Limité à 1200€/an/bénéficiaire)*	600€/acte *(Limité à 1800€/an/bénéficiaire)*	1 000€ /acte *(Limité à 3000€/an/bénéficiaire)*
	Orthodontie acceptée par le RO	125%	265% BR	350%	450%
	Orthodontie refusée par le RO	-	350€/semestre	400€/semestre	500€/ semestre
AIDES AUDITIVES	**AIDES AUDITIVES**				
	EQUIPEMENTS DE CLASSE I - 100% SANTE [7]				
	Aides auditives par oreille	Prise en charge intégrale	Prise en charge intégrale	Prise en charge intégrale	Prise en charge intégrale
	AIDES AUDITIVES DE CLASSE II [6]				
	Audioprothèse (1 appareil/an/oreille)	100%	100% + 300€/an	100% + 550€/an	100% + 550€/an
SERVICES +	**GARANTIES SUPPLEMENTAIRES**				
	Réseau partenaires KALIXIA	Optique + Audio + Dentaire + Ostéo	Optique + Audio + Dentaire + Ostéo	Optique + Audio + Dentaire + Ostéo	Optique + Audio + Dentaire + Ostéo
	Assistance Hospitalisation - Immobilisation, Info Conseil (Ressources Mutuelles Assistance)	**N° Cristal : 09 72 72 39 16** (appel non surtaxé)	**N° Cristal : 09 72 72 39 16** (appel non surtaxé)	**N° Cristal : 09 72 72 39 16** (appel non surtaxé)	**N° Cristal : 09 72 72 39 16** (appel non surtaxé)

Cotisations mensuelles en 2026 :

Adhérent et conjoint :

	Initiale	Confort	Sérénité	Quiétude
Jeune (-30 ans)	38,00 €	53,00 €	67,00 €	86,00 €
Indiv (30-44 ans)	45,00 €	63,00 €	80,00 €	100,00 €
Indiv (45-61 ans)	62,00 €	87,00 €	109,00 €	140,00 €
Jeune retraité (62-69 ans)	81,00 €	113,00 €	141,00 €	183,00 €
Senior (+70 ans)	100,00 €	140,00 €	175,00 €	225,00 €

Les tarifs sont additionnés par personne couverte

Ayants droits :

	Initiale	Confort	Sérénité	Quiétude
Enfant(s) (– 25 ans) *	26,00 €	36,00 €	45,00 €	58,00€

* Enfant jusqu'à 25 ans non salarié ou enfant handicapé sans limite d'âge.

* Gratuité à partir du 3ème enfant.

Pour adhérer, il vous suffit de compléter le bulletin d'adhésion joint et de le renvoyer

par mail (gestion@mutuelledesscop.fr)

ou par courrier: 12 quai de la Mégisserie 75001 Paris.

INFORMATION REGLEMENTAIRE

Information aux adhérents : en application de nos obligations légales et règlementaires, pour l'exercice 2025, veuillez trouver ci-après :

Sur la base indiquée, nous vous ***REVERSONS en moyenne 86 €*** *pour le paiement de vos soins (honoraires en médecine, hospitalisation et pharmacie, optique et dentaire, prévention et assistance) au titre de votre couverture complémentaire à la Mutuelle des Scop et des Scic..*

Comme toutes les mutuelles, nous sommes un organisme responsable, à but non lucratif.

Sur la base indiquée, nous ***CONSACRONS 14 €*** *de vos cotisations pour les frais de fonctionnement (gestion, acquisition, administration) ainsi que pour vous apporter une qualité de service optimale: digitalisation via votre espace adhérent, service adhérent efficient, avances de frais nulles ou atténuées... Notre gestion est transparente, accessible via nos rapports d'activités et nos baromètres satisfaction.*

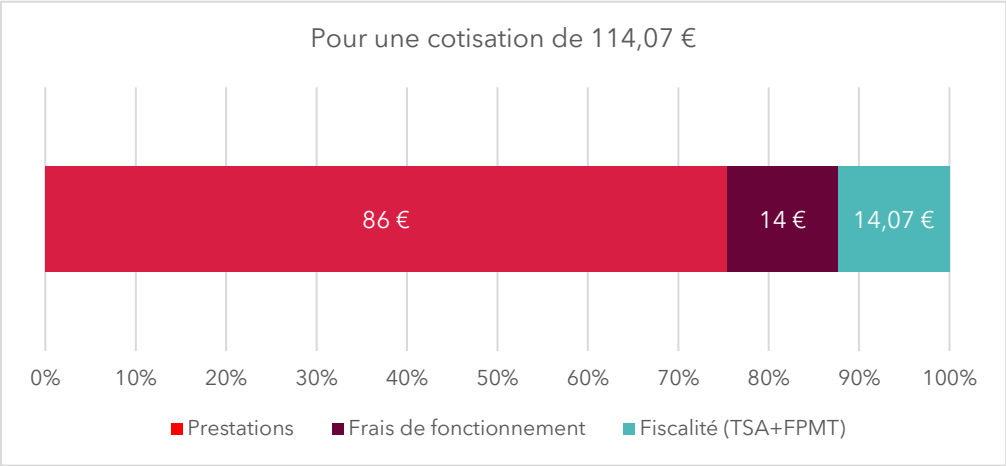

Mais ce n'est pas tout : nos cotisations intègrent la Taxe sur la solidarité additionnelle (TSA) et le Forfait patientèle Médecin traitant (FPMT). Ces ***CONTRIBUTIONS*** *financent les dispositifs de solidarité (intergénérationnelle, CSS….) et la lutte contre la désertification médicale. Cette part de votre cotisation est reversée intégralement à l'Etat. Ce mécanisme induit un taux de redistribution final de* ***75,4 %.***

Conformément à l'arrêté du 6 mai 2020 sur la publication du ratio prestations/cotisations et des frais de gestions :

Pour le rapport prestations / cotisations : Le ratio entre le montant des prestations versées pour le remboursement et l'indemnisation des frais occasionnés par une maladie, une maternité ou un accident et le montant des cotisations ou primes afférentes à ces garanties représente la part des cotisations ou primes collectées, hors taxes, par l'organisme assureur au titre de l'ensemble des garanties couvrant le remboursement ou l'indemnisation des frais précités, qui est utilisée pour le versement des prestations correspondant à ces garanties.

Pour les frais de gestion : Le ratio entre le montant total des frais de gestion au titre du remboursement et de l'indemnisation des frais occasionnés par une maladie, une maternité ou un accident et le montant des cotisations ou primes afférentes à ces garanties représente la part des cotisations ou primes collectées, hors taxes, par l'organisme assureur au titre de l'ensemble des garanties couvrant le remboursement ou l'indemnisation des frais précités, qui est utilisée pour le financement des frais de gestion.

Ces frais de gestion recouvrent l'ensemble des sommes engagées pour concevoir les contrats, les commercialiser (dont le réseau commercial, le marketing, les commissions des intermédiaires), les souscrire (dont l'encaissement des cotisations, la gestion des résiliations, le suivi comptable et juridique) et les gérer (dont le remboursement, la gestion du tiers payant, l'information client, l'assistance, les services, les prestations complémentaires), c'est-à-dire accomplir toutes les tâches incombant à l'organisme assureur dans le respect des garanties contractuelles.

Pour l'année 2024, les informations pour la Mutuelle des Scop et des Scic sont les suivantes : Le ratio entre les frais de gestion et le montant des cotisations hors taxes : 14% de la cotisations santé hors taxes. Le ratio entre le montant moyen des prestations (P) et le montant des cotisations (C) hors taxes (P/C) : 86%. Les taxes qui s'appliquent aux contrats responsables et solidaires s'élèvent à 14,07%.

Données au 31.12.2025